

Le croisement des disciplines: cas de la didactique des langues et de la bibliothéconomie

Houria ZITOUNI

Université Alger 2 - Algérie

houria.zitouni@gmail.com

Malika KOUDACHE

Université Alger 2 - Algérie

mkoudache@gmail.com

Date de soumission: 24/11/2018 Date d'acceptation: 27/02/2019

Résumé

L'objectif de cet article est de mettre en exergue les analogies existantes entre les disciplines et de faire connaître leur complémentarité et leur croisement. Sur la base d'un certain nombre de concepts relevés de la didactique des langues et de la bibliothéconomie, une analyse est menée. Elle concerne les concepts suivants: l'usager, le document, le traitement de l'information /la didactisation, le descripteur /le morphème, les métalangages, le paradigme, le corpus, la loi de Zipf, l'évaluation et les normes. Certains de ces concepts; tels que le traitement de l'information ou la didactisation du document, renvoient à des éléments ou à des composants intermédiaires indispensables, pour atteindre la dimension qui permet de les utiliser à bon escient, dans le contexte adéquat. Cette étude a révélé que ces deux disciplines usent de ces concepts avec une lecture sémantique qui coïncide partiellement ou totalement. Dans de nombreux cas, les mêmes dimensions sont retenues et les mêmes objectifs sont atteints, par exemple le concept évaluation évoque pour les deux (2) spécialités, la mesure, les normes et les modèles d'analyses.

Mots clés:

Bibliothéconomie - didactique des langues - corpus - document - didactisation - loi de Zipf - évaluation - paradigme - traitement de l'information - corpus, normes.

تقاطع التخصصات: تعليمية اللغات وعلم المكتبات والتوثيق نموذجاً

الملخص

يهدف هذا المقال، إلى إبراز التماثل الموجود بين التخصصات والتعريف بتكاملها وتطابقها. أنجز هذا العمل استناداً إلى دراسة عدد من المفاهيم المتداولة في تعليمية اللغات وعلم المكتبات والتوثيق. المفاهيم المعنية بالدراسة: المدونة، النموذج النظري، تعليمية الوثيقة، معالجة المعلومات، التقييم، قانون زيف، تعليمية اللغات. بعض المفاهيم مثل معالجة المعلومات و تعليمية الوثيقة، تتطلب اللجوء إلى عناصر أو مكونات وسيطة ضرورية، للوصول إلى البعد الذي يسمح باستخدامها استخداماً أمثلاً وفي السياق المناسب. توصلت الدراسة إلى أن التخصصين، يستعملان هذه المفاهيم بقراءات دلالية تتوافق جزئياً أو كلياً. وتستخدم هذه المفاهيم، في عديد من الحالات، بنفس الأهداف وبنفس الأبعاد، مثلاً مفهوم التقييم، يستدعي عند التخصصين، القياس، المعايير ونماذج التحليل.

الكلمات المفتاح:

علم المكتبات والتوثيق - تعليمية اللغات - المدونة - الوثيقة - التعليمية - التقييم - قانون زيف - النموذج النظري - معالجة المعلومات.

Crossing of disciplines: case of language teaching and librarianship

Abstract

The objective of this article is to highlight the analogies existing between disciplines, and to make known their complementary and crossing. An analysis is conducted on the basis of the core concepts of language teaching and librarianship. It includes the following concepts such as: user, document, treatment of information, the dictatisation, descriptor, morpheme, metalanguages, the paradigm, the corpus, the Zipf law, assessment and standards.

Some of these concepts such as treatment of information or the dictatisation of document refer to essential elements or intermediate components, to reach the size that allows to use them wisely in the adequate context.

This study revealed that these two disciplines make use of these concepts with semantic interpretation which coincides partially or totally, the same objectives, the same dimensions, for example the concept of evaluation evokes standards and models of analysis.

Key words:

Librarianship - didactisation of information - corpus - document - dictatisation - Zipf law - evaluation - paradigm - treatment of information - standards.

Introduction

Complémentarité et similitudes ou éléments qui concernent simultanément plusieurs disciplines, ont constitué pendant longtemps le sujet de nos échanges d'idées. Ce débat nous a amenées à rédiger le présent article.

Issues de disciplines assez différentes l'une de l'autre: la bibliothéconomie et la didactique des langues, nos analyses et remarques à propos de certains concepts semblent converger ou se compléter. Ces convergences et cette complémentarité nous ont incitées à réfléchir à la portée de ces concepts dans les deux (2) spécialités. En nous basant sur l'analyse de certains concepts relevés de ces deux disciplines: l'usager, le document, le traitement de l'information / la didactisation, le descripteur /le morphème, les métalangages, le paradigme, le corpus, la loi de Zipf, l'évaluation et les normes, nous allons essayer de mettre en exergue les analogies ou la complémentarité quant à l'emploi de ces concepts. Ce faire, nécessite de commencer par les définitions de la didactique des langues et de la bibliothéconomie.

A propos de l'expression **didactique des langues**, Gualisson, R. et Coste, D. écrivent «De tous les termes qui touchent à l'enseignement des langues c'est l'un des plus ambigus et des plus controversés, d'abord par ce qu'il n'est pas très répandu en France, alors qu'il l'est dans les pays frontaliers et au Canada avec des acceptions très diverses» (1976, p.151). Par la suite, ils précisent qu'«en France parmi les utilisateurs de l'expression didactique des langues deux tendances se dessinent actuellement, qui en font synonyme de:

- Soit de méthodologie de l'enseignement des langues [...]
 - Soit de linguistique appliquée de première génération, c'est-à-dire une discipline recouvrant les approches scientifiques de l'enseignement des langues [...]
- (Galison&Coste, 1976, p.151).

Plus loin, ces deux auteurs ajoutent que« dans le premier cas, son contenu répond à un besoin heuristique de séparer (provisoirement) le traitement de la matière à enseigner de celui de la manière de l'enseigner; dans le second cas, il répond à une volonté de non subordination aux disciplines fondamentales, aboutissant à la constitution d'une discipline articulée sur elles, mais différente d'elles et définie par des objectifs spécifiques» (p.153). Au sujet de cette expression, Besse H. souligne que «l'expression, la didactique (des langues) a concurrencé avant de supplanter celle de linguistique appliquée et de méthodologie de l'enseignement des langues» (Besse, 1998, p.17). Par la suite, il explique qu'«en 1970 Dabene L. et Company créent dans une université de Vincennes naissante et

encore accueillante aux innovations, un institut de linguistique appliquée et de didactique des langues (ILADL), dont l'intitulé, suggère clairement qu'il ne s'agit pas simplement d'appliquer les résultats de la linguistique à l'enseignement des langues, mais aussi d'étudier, sans s'en tenir à une seule langue...» (Besse, 1998, p.17). Plus loin, il se réfère au rapport paru à Francfort en 1613 (ou 1617) qui «indique le moyen d'enseigner les langues, les arts et les sciences, plus facilement, plus rapidement, plus exactement, plus sûrement et plus complètement, qu'on ne l'a fait jusqu'à ce jour» (p.157) .

La bibliothéconomie est originellement entendue comme «l'ensemble de processus, règles, moyens humains et financiers mis en œuvre pour offrir les meilleurs produits et / ou services, au moindre coût, en tenant compte des besoins de consommateurs (clients ou usagers du service de la bibliothèque)» (Lamizet & Silem, 1997). Frédéric Saby aborde la définition de la bibliothéconomie relevant les aspects techniques de la discipline, insistant de ce fait sur leur mise en pratique. «La bibliothéconomie est un ensemble de techniques –celles qui permettent d'assurer la gestion des bibliothèques-mais ces techniques n'existent et ne sont définissables qu'à partir du moment où elles trouvent un terrain d'exercice et de pratique» (Saby, 1998, pp.21-24). De son côté, Bertrand Calenge ajoute qu'elle «n'est pas que savoirs et recherche de savoirs, elle est acte opératoire, savoir faire technique» (Calenge, 1995, pp.39-48).

Le chercheur, quelque soit sa discipline, procède à la recherche d'informations dans les unités documentaires. En amont des opérations de recherche, ces mêmes institutions, collectent un maximum de ressources, donc de documents et comptabilisent plusieurs sous-fonds dans des systèmes adéquats, les conservent, procèdent aux liens existants entre les contenus et assurent leur diffusion et leur communication aux chercheurs, enseignants, étudiants... La relation pédagogique qui s'établit entre l'enseignant et l'apprenant implique obligatoirement le recours au matériel didactique et aux gisements documentaires, que constituent les fonds des bibliothèques diverses et des unités d'information dans tout programme d'enseignement ou de formation.

Une bibliothèque, ou unité documentaire, s'organise en fonction de son public, de son activité et des besoins de ce public en matière d'information. En réalité, le public est **l'utilisateur** de ces institutions documentaires, tel que le qualifie Y.F. Le Coadic «personne qui fait en sorte d'obtenir de la matière information, la satisfaction d'un besoin d'information» (Le Coadic, 2009, p.59). Il explique que l'utilisateur d'un système d'information, d'un produit d'information, c'est la personne qui emploie cet objet pour obtenir également la satisfaction

d'un besoin d'informations. Il est à noter que le mot **usager** ne figure pas dans le dictionnaire de didactique des langues. Il est cependant, évoqué dans la définition du mot **usage**, établie en ces termes «langue effectivement pratiquée par la grande majorité des **usagers** d'une communauté linguistique correspondant à un groupe social donné» (Galison,&Coste,1976, p.582). La signification du mot **usager** peut être saisie à travers cette définition. Il s'agit de ceux qui utilisent une langue donnée comme moyen de communication. Notre lecture sémantique rejoint donc la définition donnée en bibliothéconomie. La définition, citée plus haut, donnée par le dictionnaire encyclopédique des sciences de l'information et de la communication, (Lamizet & Silem, 1997) évoque le mot «clients» ou usagers du **service** de la bibliothèque. Dans ce sens,Otlet Paul a souligné que «le bibliothécaire doit être animé par un triple esprit intellectuel, technique et social» (Otlet,1934, p.393). L'esprit social du bibliothécaire n'est autre que la complémentarité entre le spécialiste de l'information et l'usager, autour de l'information. Il s'agit d'une situation de communication,quelque peu complexe qui s'établit entre acteurs: l'auteur d'un écrit ou de l'œuvre, le contenu de l'œuvre, le spécialiste de l'information. Ce message est décodé; le contenu traité, s'édifie alors un second processus de communication entre le bibliothécaire et l'usager, suscité par un besoin d'information. Le message dans cette phase revêt une dimension interactive: la requête de l'usager, les différents traitements opérés autour du document, le document lui-même et la réponse du spécialiste. La complémentarité et l'esprit social sont aussi relevés par Jean-Marie Accart et Marie Pierre Retty, lorsqu'ils affirment que «mettre en place un fonds documentaire en adéquation avec les besoins définis des utilisateurs, est une des manières d'appliquer la complémentarité entre utilisateur et documentaliste. Le documentaliste a besoin des avis des utilisateurs, leurs demandes guident utilement les achats. L'utilisateur a besoin de compétences du documentaliste pour trouver et obtenir des **documents** dans les meilleures conditions» (Accart & Rétry, 2003, p.451). Les acquisitions des bibliothèques et des centres de documentation sont donc, en premier lieu, motivées par les besoins des usagers. Pour Bruno Latour, «les lieux de savoir sont moins définis par des contenus permettant de les distribuer dans les compartiments formatés de nos boîtes de rangement disciplinaires,que par des modalités qui articulent l'individuel et le social, qui combinent les gestes de la main et les opérations de la pensée. Les savoirs deviennent ici objets et enjeux de pragmatiques, qui les valident et les instrumentalisent, les diffusent et les transmettent» (2007, p.14).

Le document dans ce cas, et de par son rôle, est défini «comme un objet qui

supporte l'information, qui sert à la communiquer, et qui est durable» (Meyrat, 1978, p.23). Deux notions se dégagent de cette définition: 1) le contenu informationnel, 2) le support qui le véhicule. Dans le même ordre d'idées, Otlet Paul avait déjà, en 1934, relevé cette association et avait défini le document comme «support d'une certaine matière et dimension, éventuellement d'un certain pliage ou enroulement sur lequel sont portés des signes représentatifs, de certaines données intellectuelles» (Otlet, 1934, p.43). Un peu plus tard, Otlet avait inclut les choses matérielles considérées comme documents lorsqu'elles représentent des éléments sensibles, -selon ses propos-, directes d'études, ou, de preuves de démonstration (p.217). Dans une conception plus actuelle, Robert Escarpit (1976) définit le document en élargissant le champs pour y intégrer tout type de document «le document est une cumulation de traces fixes et permanentes [...], où les réponses données en feed-back, à travers le temps, aux expériences antérieures, restent disponibles pour une lecture, c'est à dire pour une exploration libre de toute contrariété événementielle ou chronologique, en fonction du projet et de la stratégie destinée à le réaliser» (p. 62). La norme ISO 5127-1 résume et définit le document comme «une information enregistrée qui peut être traitée comme une unité dans un processus de documentation, quelque soit sa forme et ses caractéristiques» (ISO 5727-1, 2001).

Le document, quelque soit la discipline qui l'élabore ou qui l'exploite, a deux fonctions principales: la conservation de l'information et la communication de l'information. C'est autour de ces deux fonctions que le traitement de cette information, en tant que processus intermédiaire, trouve toute sa raison d'être, dans toute démarche de gestion des documents. Que l'exploitation de l'information soit destinée à des fins de recherche scientifique, pour la décision ou pour la didactisation du document lui-même, le traitement de l'information -donc du document -revêt une nécessité et une étape incontournable pour toute unité documentaire ou d'information. En amont de toute recherche, l'organisation des contenus permet l'adéquation des unités du fonds documentaire les unes par rapport aux autres par des liens et des renvois, servant ainsi de bases à l'élaboration de corpus appropriés à la recherche, quelque soit la **méthode** ou le **paradigme** pour la mener.

Le traitement de l'information /La didactisation

Pendant longtemps, la conservation était le principe fondamental dans la fonction des institutions documentaires: préserver une information pour les civilisations. Hubert Fondin (1992), emploie d'ailleurs dans ce sens, l'expression «conserves du savoir» (p. 37).Aujourd'hui, le traitement de l'information occ

cupe une place primordiale dans les stratégies de gestion des unités documentaires orienté sur deux axes complémentaires: la conservation de l'information et l'accès à cette information conservée. Les archives conservent les traces et preuves de l'activité de l'homme, les bibliothèques conservent la mémoire du savoir humain, les centres de documentation organisent et «conservent» les documents nécessaires à l'activité de l'homme. La vocation et les missions de ces institutions documentaires (désignées plus haut «conserves de savoir») déterminent la nature de leurs fonds et dans une acception plus large, leur public ou leurs usagers. Le traitement de l'information est une opération qui indique à l'utilisateur où se trouve l'information qui lui est utile. Il consiste à organiser des documents, les conserver et les mettre à disposition. «L'information est le contenu de la communication, à partir du moment où les acteurs de celle-ci lui reconnaissent un sens, lui attribuent une forme mentale intelligible» (Meyrat, 1983, pp.64-74). L'intelligibilité de l'information est tributaire de sa transformation en savoir, associée à d'autres savoirs déjà existants, le classer, l'organiser dans un contexte, il acquiert ainsi sa valeur pour l'utiliser à bon escient. Nous pouvons saisir cette lecture sémantique à travers la définition du dictionnaire de français: langue étrangère et langue seconde, établie en ces termes: la didactisation «est l'opération consistant à transformer un document brut pour en faire un objet d'enseignement» (CUQ, 2003, p. 71). Cette définition rejoint celle de Hardy M., énoncée en ces termes: la didactisation du document «est le processus de transformation des documents authentiques à des fins pédagogiques» (Hardy, 2000, p.19).

Pour Blanquet, M.F. (2003), le traitement de l'information en bibliothéconomie, désigne deux (02) catégories d'opérations, l'une physique ou matérielle et l'autre intellectuelle ou analytique qui concernerait dans ce cas l'information proprement dite. A notre sens, pour les linguistes, le traitement peut s'opérer en deux temps:

- Faire «une analyse pré-didactique d'essence linguistique pour identifier ce qui peut être utile d'enseigner» (Hardy 2000, p.19).
- Le couper de son origine énonciative et de l'insérer dans un nouveau contexte énonciatif (Brouat).

Par ailleurs, nous lui assignons des objectifs didactiques étrangers aux objectifs pour lesquels il a été conçu à l'origine. Le nouveau contexte est pour nous la situation de l'enseignement de la problématique aux étudiants algériens en didactique des langues et à ceux de bibliothéconomie. En fait, ce travail est conçu pour faciliter l'accès aux connaissances par exemple, celle qui facilite la

construction de la problématique.

Le traitement de l'information a pour finalité, pour les bibliothéconomes, la conservation adéquate et la restitution des documents appropriés par la recherche /diffusion de l'information, raison d'être de ces institutions documentaires. L'intérêt de l'information en tant que bien immatériel, est proportionnel à ses apports et de l'usage qu'on en fait, il s'agit de le rendre exploitable, disponible et de l'interpréter. Une institution ou une unité documentaire, créée de la valeur en traitant l'information, son organisation doit permettre sa bonne compréhension et sa mise à disposition en toute sécurité. Pour Guinchat Claire, «pour faire de la documentation, il n'est pas question de stocker dans un ordre logique un certain nombre de documents. La documentation est une mémoire sélection d'idées, regroupement de notions et de concepts, synthèses de données. Il s'agit de tri, d'évaluation, d'analyse, de traduction, de rappel d'un matériel susceptible de répondre à des besoins spécifiques sans cesse mouvants» (Guinchat.&Menou.,1981,p.18). L'analyse documentaire doit permettre de rendre compte des thèmes abordés dans le document, sous forme concise, elle doit aider l'utilisateur à juger l'intérêt du document pour sa recherche.

Le catalogage -opération matérielle - est la première étape du processus de traitement en bibliothéconomie. Il sert à donner une description qui permet par la suite d'identifier le document. Il fournit une représentation du document considéré à ce stade, comme support physique de l'information, selon des règles strictes, selon des normes et des formats et permet donc de rédiger des notices bibliographiques du document. Il renseigne sur l'existence d'une ressource déterminée définie par son auteur, son titre, l'édition, l'adresse, la collection...). La description du contenu, quant à elle, renferme la classification, l'indexation, l'extraction, le condensé. Dans la description du contenu, on utilise les langages documentaires ou langages conventionnels ou artificiels.

Le langage documentaire est un langage artificiel, «utilisé par les systèmes documentaires à des fins d'indexation, de mémorisation et de recherche» (Maniez, 2007, p.12). Il sert à la fois au traitement et à la recherche d'information. Maniez considère les langages documentaires, en tant que médiateurs sémantiques, et donne la définition suivante: «code sémantique de représentation des sujets, permettant à un système documentaire de repérer les documents par une formulation rigoureuse de leur contenu et aux utilisateurs d'ajuster les interrogations» (Maniez, 2007, p.13). Le traitement de l'information passe nécessairement par l'analyse, opération intellectuelle ou analytique et concerne la représentation des concepts que renferment les documents. Dans cette exigence,

Maniez établit la différence entre **un sujet** et **un concept**. Il relève cette distinction et la caractérise de similaire à la distinction entre parole et langue. Saussure a d'ailleurs qualifié «la langue comme système de signes qui expriment les idées et par là comparable à l'écriture» (Dortier, 2008, p.672). En effet, en examinant les classifications universelles et encyclopédiques, nous constatons un nombre considérablement infini de **sujets** comparativement à des catégories restreintes de **concepts** en relation avec les ressources cognitives, dans un domaine donné. Maniez opère cette différenciation et insiste en précisant cette fois-ci, que «ce qui distingue le concept du sujet, est son statut sociolinguistique et son statut cognitif» (Maniez, 1999, p.249). Les langages documentaires ont été élaborés pour palier les ambiguïtés du langage naturel (imprécision, synonymie, polysémie); une notion doit pouvoir être transcrite de manière univoque dans un langage documentaire. Ces langages normalisés désignent un «système de signes destiné à la classification ou à l'indexation du contenu des documents et des questions des utilisateurs d'un fonds documentaire» (Lamizet&Silem, 1997). Ils sont employés dans des buts différents, classificatoires ou analytiques.

La science de la classification et la taxonomie tend à dégager les caractéristiques pour regrouper ou séparer. Animé par le désir de classer, la nécessité de catégoriser et de classer le savoir humain, Melvel Dewey a développé, en 1876, la CDD (Classification Décimale de Dewey), -qui porte son nom - et a divisé la totalité des connaissances en 10 classes de 0 à 9 subdivisées décimalement, chaque classe en 10 divisions et chaque division en 10 sections. Les classes principales sont ordonnées par disciplines traditionnelles, selon le principe de la hiérarchie, du général au particulier. En 1910 Paul Otlet et Henri Lafontaine élaborent la CDU (Classification Décimale Universelle) inspirée de la CDD. La classification de la Library of Congress en 1897, la classification de Colon ou classification à facettes de Ranganathan élaborée en 1933 ou la classification de BlissHenry, publiée en 1935, la CDU, la CDD, permettent tous de regrouper le savoir et de l'ordonner selon des besoins spécifiques à la bibliothèque ou au centre de documentation. Cependant, une classification ne permettra pas elle seule de traduire, sous un seul indice «**sujet**», les concepts d'un document pour tous les besoins de la recherche pertinente, ce qui explique, le recours au langage documentaire analytique, que représente l'indexation.

Question centrale en documentation, l'indexation, réunit «toutes les opérations visant à représenter les concepts essentiels contenus dans les documents [...] à l'aide d'un langage documentaire, ce qui implique une transformation des éléments informatifs contenus dans les documents, sous une forme différente

de leur forme originelle pour faciliter leur mise en mémoire et leur recherche ultérieure» (Lamizet&Silem,p.1997). Elle est différente de la classification puisqu'elle représente «l'opération qui consiste à décrire et à caractériser un document à l'aide de représentations des **concepts** contenus dans le document. C'est à dire, à transcrire en langage documentaire les concepts après les avoir extrait du document par une analyse. La transcription en langage documentaire se fait grâce à des outils d'extraction, tels que les thésaurus» (Association française de normalisation.AFNOR .N.F.Z47-102, 1986, p.2). Exemple du bulletin signalétique «sciences du langage»

01 Biologie du langage

02 Pathologie du langage

A Troubles du langage

B Aphasie

C déficit et langage

01 Déficients physiques

02 Déficients mentaux (Guinchat.&Menou.,1981, p.58)

Un thésaurus est une liste finie établie à priori, les termes qui y figurent sont autorisés. La structure sémantique est régie par des relations hiérarchiques, d'équivalence et d'association. L'élimination de la synonymie, en, les classant non descripteurs, renvoient vers les descripteurs adéquats, autorisés par l'unité documentaire. La définition de D. Degez précise son utilisation: «Le thésaurus est une liste normalisée et structurée de termes acceptés à l'indexation (les descripteurs) et d'équivalents. Les descripteurs sont reliés entre eux par des relations sémantiques (génériques et associatives) exprimées par des signes conventionnels. Les termes sont combinés entre eux pour décrire les documents (lors de l'indexation) et écrire les questions lors de l'interrogation d'une base de données» (Cacaly, 1997, p.577).

Principe des langages d'indexation :

- Le sujet n'est plus formulé globalement mais par une suite de termes élémentaires.
- L'élément de base n'est plus le sujet mais le concept, permettant d'établir et de fixer une liste de termes précis, afin d'exclure toute synonymie ou homonymie (un terme correspond à un seul sujet, et réciproquement) dans le respect des règles d'écriture de ces termes

- Liste des descripteurs et non descripteurs

Descripteur /morphème

(1) Mot ou groupe de mots retenus dans un thésaurus et choisis parmi un ensemble de termes équivalents pour représenter sans ambiguïté une notion contenue dans un document ou dans une demande de recherche documentaire (AFNOR 1987).

Norme Z 47-102 Norme Z 44-070

Non-descripteur

Mot ou groupe de mots figurant dans un thésaurus avec interdiction d'emploi et renvoi à un ou plusieurs descripteurs à utiliser (AFNOR 1987).

Règles à respecter :

- Utiliser toujours un substantif
- Mettre les termes au singulier
- Quand plusieurs orthographes sont possibles, utiliser la forme la plus généralement admise
- Éviter la forme abrégée
- Écrire les chiffres ordinaux en toutes lettres
- Développer les sigles

D'après le thésaurus ARIFOR (2007), voici un exemple de présentation du concept (descripteur) «Insertion professionnelle» dans un thésaurus:

- INSERTION PROFESSIONNELLE
- TG/BT (Terme générique) EMPLOI
- NE/SN (Note d'application ou explicative Scope Note) Descripteur introduit dans le thésaurus en 1995

(2) EP/UF (employé pour /Used for, non-descripteur). Réinsertion/ profession

Le morphème est défini par la linguistique distributionnelle américaine comme «signe minimal ou la plus petite unité porteuse de sens» (Galison, & Coste, 1976, p.335). Le morphème est, selon la terminologie de Martinet A., l'équivalent de «l'unité de première articulation possédant un sens et pouvant comme tel être l'objet d'un choix du locuteur au niveau du contenu» (Galison & Coste, p.335). Ce qui signifie que le morphème est l'équivalent sémantique de descripteur. La première articulation du langage est celle, selon laquelle, tout fait d'expérience à transmettre tout besoin, qu'on désire faire connaître à autrui, s'analysent en une suite d'unités douées chacune d'une forme vocale et d'un sens. (Dubois, Giacomo & Gustin, 1994). Selon Dubois J., le morphème est «l'unité minimale porteuse de sens que l'on puisse obtenir lors de la segmentation d'un énoncé sans atteindre le niveau phonologique» (Dubois & Alu,

1994 p.310).

De ce qui vient d'être exposé, nous pouvons déduire que le langage documentaire est un outil linguistique dédié au traitement langagier et informationnel des documents. Qu'utiliser un langage documentaire pour rendre compte du contenu va au-delà de l'intérêt du point de vue grammatical de la langue mais s'attache, en plus, à la dimension linguistique d'exploiter la langue, selon les besoins des institutions documentaires en matière de description et de traitement de l'information.

«**Les métalangages** ou langages de conversion ne sont pas utilisés pour décrire directement les informations, mais pour jeter un pont entre différents langages documentaires. Ils jouent à leur égard un rôle semblable à celui des langages documentaires ou artificiels vis-à-vis du langage naturel» (Guinchat&Menou, 1981, p.128). Guinchat et Menou expliquent que «ces langages doivent intégrer la structure des différents langages documentaires en une structure unique et cohérente, et ordonner en conséquence tous les descripteurs de façon à leur trouver des équivalents et/ou un rattachement convenable à un groupe, ou bien, à les conserver comme spécifiques» (p.128).

Ces métalangages permettent de convertir les informations d'un langage à l'autre. Selon le dictionnaire de **linguistique** et des sciences du langage, le métalangage est «une langue artificielle servant à décrire une langue naturelle» (Dubois & Alu, 1994, p.301).

La même source, explique que les termes de «la métalangue [ou métalangage] sont ceux de la langue objet d'analyse mais, avec une seule acception. Ses règles sont celles de la langue analysée» (p.301). Pour rendre explicite ce qu'on vient d'énoncer, nous allons nous référer aux mêmes auteurs (p.301), qui donnent comme exemple de métalangage «le langage grammatical dont se servent les linguistes pour décrire le fonctionnement de la langue et celui du langage lexicographique dont se servent les dictionnaires pour les définitions des mots».

Nous retrouvons la même définition chez Galisson R. et Coste D., quand ils affirment que le métalangage est «un langage construit pour décrire le langage naturel» (p.338). Quant à la précision de ces deux définitions, la première source, cite deux (02) exemples de métalangage (grammatical et lexicographique). Par contre, la deuxième source donne les référents de ces deux langages en écrivant ce qui suit: «le langage naturel (langage objet) renvoie à des référents extralinguistiques et des objets, et le métalangage (langage instrument) renvoie à des référents linguistiques et parle des signes du langage, exemple: les termes

techniques (substantif, syntagme, déterminant, conditionnel...etc.)» (Galison & Coste, 1976, p. 338). Le langage documentaire use uniquement du substantif à la différence du métalangage chez les linguistes qui se servent de tous les derniers termes sus-évoqués, par ex. le métalangage de Chomsky

P → S N + S V

S N → déterminant + Nom.

Remarques:

- la flèche signifie peut se réécrire
- Le signe + signifie que les éléments sont obligatoires.

D'après Maurice Coyaud, les codes linguistiques employés en **documentation** utilisent des procédés analogues à ceux qui régissent les langues naturelles. En gros, ils possèdent une morphologie pour l'expression de ce que l'auteur appelle des notions analytiques et une syntaxe pour l'expression des relations synthétiques. (Blois & Coyaud, 1973, pp.40-41).

Le descripteur (pour la bibliothéconomie), ou morphème (en linguistique), comme élément du langage documentaire ou comme élément de description d'un document est l'expression linguistique d'un concept.

Etant donné que le langage documentaire est une composante structurée de termes, à l'origine appartenant au langage naturel dont la forme et la signification ont été contrôlés. Le principe de l'univocité dans le choix et la désignation d'un concept et la conversion de ces concepts du langage naturel vers le langage contrôlé, pour l'acquisition du rang de descripteur et de non descripteur, nous guident vers la logique, qualifiant **le thésaurus de métalangage**.

Ce passage en revue de la fonction «traitement de l'information» nous permet de déduire, que la première étape du travail, à savoir «le traitement», est pratiquement la même chez les didacticiens (reconnaitre ce qui est utile à enseigner) et les bibliothéconomes (toutes les phases et les fonctions du traitement de l'information). L'objectif pour les deux disciplines est le même à savoir **faciliter l'accès à l'information**.

Le paradigme:

Le paradigme définit de manière latente les questions pertinentes dans un contexte déterminé à un moment déterminé «les problèmes qui méritent l'attention des scientifiques» (Riutort, 2014, p.49). Le paradigme correspond donc à une modalité particulière d'organisation de la pensée scientifique. Selon Dubois J. et Alu. (p.342) en linguistique moderne, un paradigme «est constitué par l'ensemble des unités qui entretiennent entre elles un rapport

virtuel de substituabilité». Plus loin, il ajoute que «les paradigmes de flexion de langue exploitant un système flexionnel comme la déclinaison ou la conjugaison, ne sont que des cas particuliers des rapports associatifs» (Dubois & Alu, 1994, p.342). Par la suite, il précise que «la linguistique issue de Ferdinand De Saussure parlera de rapports paradigmatiques là où le linguiste Genevois parlera de rapports associatifs» (p.342). Le sens d'associatif, selon la même source, désigne «l'ensemble des mots qu'un sujet (ou un groupe de sujets) associe à un terme qu'on lui présente dans une épreuve d'association des mots. (Il s'agit de dire quels sont les mots, que le mot présenté, évoque)» (p.342). Il est à souligner que De Saussure appelle rapport associatif «l'ensemble des rapports très divers formels ou sémantiques qui sont associés» (Dubois & Alu, 1994, p.342). Il donne comme exemple de ce dernier type de rapport (sémantique), enseignement, éducation, apprentissage. C'est précisément ce dernier type de rapport qui intéresse aussi la bibliothéconomie. Dans cette optique paradigmatique, Otlet Paul, précurseur en sciences de l'information, a écrit «Nous devons former d'immenses bibliothèques nous devons élaborer des répertoires puissants. Mais de même qu'après de Jussein et Linné décrivant des milliers d'espèces sont arrivés, les Darwin et les Claude Bernard qui ont créé la biologie; science théorique explicative, évolutive de l'ensemble des êtres vivants. De même les temps sont venus maintenant, où il faut fonder la bibliologie, la science théorique comparative, génétique et abstraite, embrassant tous les livres, toutes les espèces et toutes les formes de documents» (Otlet, 1934, p.9). Otlet Paul avait également réfléchi à la bibliothèque universelle à ses problèmes théoriques et à son organisation. L'approche bibliologique de Paul Otlet représente un apport à la naissance des sciences de l'information à travers son œuvre traité de documentation: le livre sur le livre en 1934; il apporte sa contribution épistémologique à la documentation et aux sciences de l'information à travers le paradigme de la gestion de l'information. Il prônait l'interdisciplinarité, l'ouverture à l'informatique, l'électronique les télécommunications, la linguistique ... et a conduit à une synergie dans le but d'améliorer. Tel qu'énoncé par Nicolas George Dragulanescu (2003), Otlet Paul a développé le paradigme de la science de l'information et le modèle à trois (03) processus fondamentaux: - construction de l'information selon les besoins des usagers, dans le but d'obtenir ou /et générer l'information à partir de l'environnement ou du savoir existant - traitement de l'information par le biais de fonctions transformation /organisation /notion de valeur ajoutée - usage de l'information diffusion, exploitation.

Yola Polity (2000) considère, qu'au début des années 80, le paradigme classique orienté système, gouvernait les travaux de recherche en sciences de l'information et plus particulièrement le domaine de la recherche documentaire, les langages d'indexation pour représenter les documents, les langages d'interrogation pour formuler les requêtes et les algorithmes. Plus tard durant les années 80; sont inclus les utilisateurs et leur interaction avec le système, d'où l'appellation paradigme cognitif orienté utilisateur. L'étude des usagers s'est intéressée à la connaissance des publics, la mise au point de modèles utilisateurs, les analyses des besoins, les enquêtes de satisfaction.

Le corpus:

Le trésor de la langue française définit le corpus comme étant «un recueil réunissant ou se proposant de réunir, en vue de leur étude scientifique, la totalité des documents disponibles d'un genre donné par exemple épigraphiques, littéraires etc.» (Lock, 2016, p.20).

Un corpus n'est pas une finalité première, il représente un outil de recherche par les questionnements méthodologiques que soulève obligatoirement sa constitution. Un corpus est un ensemble de données recueillies pour analyse. La détermination d'un corpus, consiste à isoler dans une masse documentaire donnée, les éléments dont les caractéristiques sont communes. Les critères de choix pour la constitution d'un corpus doivent être pertinents et stables. Il s'agit de déterminer la nature et le type de sources sélectionnées, dans la perspective de les intégrer à un corpus en question. Le chercheur s'appuie sur les observations qu'il soumet à des expérimentations et des vérifications dans le but de tester des hypothèses et de déterminer une méthode avec laquelle il convient de les exploiter. Il est évident dans ce cas, que le corpus d'étude est élaboré en fonction d'une problématique, d'un cheminement et de constatations à étayer durant l'enquête.

François Rastier (2000) situant, dans une optique épistémologique, le définit comme étant «regroupement structuré de textes intégraux, documentés, éventuellement enrichis par des étiquetages et rassemblés (i) de manière théorique réflexive, en tenant compte des discours et des genres, et (ii) de manière pratique en vue d'une gamme d'applications». On considère un corpus, en bibliothéconomie «un ensemble de textes originaux proposés dans leur intégralité et réunis pour permettre une étude simultanée de plusieurs textes» (Camille, J.).

Nous constatons que les deux définitions évoquent le facteur «**d'intégrité**» **des textes**, et, dans ces deux définitions il est question **de textes**. Par ailleurs, il est précisé qu'«une liste de mots ou d'expressions peut également former

un corpus» (Rastier,2000). L'auteur ajoute, qu'en linguistique et en traductologie on considérera qu'un corpus constitue un ensemble de données compatibles, sous forme de textes écrits mais également sous forme de transcriptions effectuées à partir de paroles enregistrées qui ont été sélectionnées selon un ou plusieurs critères linguistiques, intégrant le son et la vidéo, sont en développementmultimédia, et vont donc au-delà des données écrites. (Lock, 2016, p.20). La définition du dictionnaire de didactique des langues établit en ces termes, le corpus désigne «un ensemble fini d'énoncés pris pour objet d'analyse» (Galison & Coste, 1976, p. 131). Elle précise qu'il s'agit « plus particulièrement [d'un] ensemble fini d'énoncés considéré comme caractéristique d'un type de langue à étudier, réuni pour servir à la description et, éventuellement, à l'élaboration d'un modèle explicatif de cette langue» (p.131). La même source ajoute que «les dimensions du corpus; varient avec l'objectif du chercheur et la masse des énoncés, considérés comme caractéristique du phénomène à étudier.

Le rapprochement de la définition du document, «**information enregistrée [...]**» (ISO 5727-1, 2001) , de celle du corpus [...] textes écrits [...] intégrant le son, la vidéo [...] (Lock, 2016, p.20), illustre que le corpus est donc formé d'un **ensemble de documents intégraux**, où le support garde toute son importance (qu'il soit papier, audio ou sonore, audiovisuel ou multimédia), pour **conserver des information** spluridisciplinaires, ou spécialisées, organisées, destinées à des recherches générales ou spécifiques à un domaine donné.. En didactique des langues, ceci est clairement signifié par R. Galison et Coste D. (p.131), quand ils avancent «selon la recherche envisagée, il s'agit donc d'une collection de documents, (enregistrés et/ou transcrits) soit oraux, soit oraux et écrits.». Ces deux auteurs précisent qu' «un corpus se dit exhaustif quand il comprend tous les énoncés caractéristiques» (p.131). Par exemple, tous les énoncés produits par Otlet Paul dans son traité de documentation le livre sur le livre, pris pour objet d'étude dans le travail de Khamissi N. (2013). Le même corpus se dit sélectif quand il ne comprend qu'une partie des énoncés.

En bibliothéconomie, un document authentique, fiable, intègre et exploitable, contient des informations documentées, consignées sur un support pérenne. Les propos de R. Gualisson et de D. Coste sus-évoqués, rejoignent ce principe, signifiant clairement, que les informations formelles doivent être obligatoirement enregistrées sur un support quelque soit sa forme.

Otlet Paul d'ailleurs, énonce dès 1934, «les buts de la documentation orè ganisée consistent à pouvoir offrir sur tout ordre de fait et de connaissance; des informations documentées

- 1°) universelles quant à leur objet
- 2°) sûres et vraies
- 3°) complètes
- 4°) rapides
- 5°) à jour
- 6°) faciles à obtenir
- 7°) réunies d'avance et prêtes à être communiquées

8°) mises à la disposition du plus grand nombre» (Otlet, 1934 ,p.6). Plus tard, dans une vision similaire et pour un objectif analogue -préserver les documents et les rendre accessibles -, la norme ISO 15489 1-2 «record management» (2001), ISO 30300 SGDA «système de gestion des documents d'activité» (2011), adhèrent aux principes des normes ISO 9001 (2000) sur les systèmes de management de la qualité et la norme ISO 14001 (2001) sur le management environnemental et présentent les exigences relatives à la production de documents «qualité» que génère l'organisation dans le cadre de ses activités et définissent leurs caractéristiques:

1. L'authenticité: un document authentique doit pouvoir prouver à travers le temps qu'il est ce qu'il prétend être;
2. La fiabilité: un document fiable doit pouvoir refléter de la manière la plus complète et exacte les activités dont il rend compte et qu'elles ont bien été réalisées;
3. L'intégrité: un document intègre renferme un contenu qui ne doit subir aucune destruction, altération ou modification;
4. Exploitabilité: l'exploitabilité concerne l'information; le support en plus du format de fichier et du format d'échange quand il s'agit des documents électroniques.

Les documents possédant ces critères distinctifs, seront à l'origine de fonds documentaires organisés, aux contenus crédibles, stables quant aux supports et constitueront certainement des corpus structurés.

Pour Rastier F. (2004) «il semble utile de distinguer 4 niveaux quant aux corpus:

1. L'archive contient l'ensemble des documents accessibles. Elle n'est pas un corpus, parce qu'elle n'est pas constituée pour une recherche déterminée;
2. Le corpus de référence est constitué par un ensemble de textes sur lequel on va contraster le corpus d'étude;
3. Le corpus d'étude est déterminé par les besoins d'application;

4. Enfin, le sous -corpus de travail en cours varie selon les phases de l'étude et peut ne contenir que des passages pertinents du texte ou des textes étudiés»

Un fond d'archives ne peut constituer dans son intégralité un corpus, de même le fond d'une bibliothèque ou même les ressources qui composent une subdivision dans une classe, d'un domaine donné. Le corpus représente les documents choisis en vue d'un objectif bien défini. Aussi, certains types de documents d'archive, de même que les informations organiques sont communiqués selon des règles établies, par la prise en compte de l'environnement légal, du type et de la nature des informations conservées. Les informations communiquées associées à d'autres données peuvent alors constituer de l'information documentée à la base des corpus.

En produisant des contenus à intégrer dans des catalogues, les bibliothécaires ont depuis toujours, décrit et indiqué les sources, **des corpus émergents**. Les documents primaires renferment les informations originales. Lorsqu'ils engendrent des productions documentaires autour du contenu, on parle de documents secondaires. Les documents sont qualifiés de secondaires par allusion aux données signalétiques ou analytiques sur le document primaire; ils orientent sur la manière d'y accéder. Les données bibliographiques et catalographiques élaborées par des professionnels, conçus pour aider et orienter l'utilisateur, sont donc des documents secondaires. Lorsque les contenus sélectionnés, analysés à partir de documents disparates sur le même thème, traités sous forme de documents de synthèse sur le document primaire; lui sont associés, il est question de documents tertiaires. La technologie aidant, des bibliothèques numériques sont créées, elles participent à enrichir par des productions et des contenus et les partagent selon des modalités pré établies.

La Bibliothèque Nationale de France a élaboré un corpus d'auteurs pour des collections de monographies en libre accès. Le rassemblement sur les rayonnages des œuvres et de la critique concernant un auteur donné, ne se réduit pas à un mode de classement des ouvrages tant en matière d'acquisition que de classement proprement dit. (Begnet, 2000, pp.90-96). Sur un plan technique explique Begnet, B. (2000), la cotation devait répondre à deux (2) exigences: 1. rendre ces rassemblements d'ouvrages visibles en leur affectant des côtes propres; 2. organiser pour chaque auteur le classement des ouvrages sélectionnés. La construction de cotes dites «de corpus» a pris des formes variées en fonction des opportunités qu'offraient les combinaisons d'indices et de subdivisions de la classification Dewey.

L'étude des définitions des bibliothéconomes et des didacticiens à propos du corpus, se rejoignent sémantiquement, cependant l'objectif de la collecte du corpus n'est pas le même. En didactique des langues, il s'agit de décrire la langue et éventuellement d'élaborer un modèle explicatif de cette même langue. En bibliothéconomie, la collecte et l'acquisition (vision d'accroissement des fonds ou développement des collections), n'acquièrent toute leur portée qu'à travers l'exploitation éventuelle des fonds pour la recherche. Toutes les fonctions du traitement, aussi bien matériel qu'intellectuel, tendent vers un même objectif à savoir: l'accès facile, rapide pertinent, exhaustif à l'information comme souligné tout au long de cet article pour l'aspect bibliothéconomie. Ces critères justifient la raison d'être des corpus quelque soit l'objectif qui anime le chercheur, en bibliothéconomie, en didactique des langues ou même d'autres disciplines. «Si certains exploitent les corpus afin d'illustrer leurs affirmations théoriques, d'autres utilisent le corpus afin de tirer des conclusions [...], afin de valider les résultats» (Lock, 2016, p.24).

La loi de Zipf:

Georges K. Zipf, linguiste américain, a essayé de répondre à la question: A quelle fréquence les mots apparaissent - ils dans un texte littéraire? Il a comptabilisé les occurrences de 29899 mots différents trouvés dans *Ulysse* de James Joyce. Il a entrepris le classement de ces mêmes mots par ordre décroissant en octroyant un rang à chaque mot, de 1 pour illustrer le mot dont l'utilisation est fréquente jusqu'au rang 29899 pour le mot le moins utilisé. (Lafonge&Ponchot, 2013, pp.12-14). Dans une autre catégorie, Zipf a multiplié la valeur de chaque rang r par la valeur de la fréquence f et a ainsi obtenu un produit c proche d'une constante pour l'ensemble de la liste de mots. D'où la formule: $f.r=c$. D'après Zipf un petit nombre de mots, où 20% enregistrent des occurrences très élevées. (Lafonge & Ponchot, 2013, p.212). Cette loi de Lotka et Zipf nommée «Le principe du moindre effort» était formalisé par la distribution de Pareto.

Selon le dictionnaire de linguistique et des sciences du langage, cette loi étudie «le rapport qui existe entre la fréquence des mots dans un texte (mots plus au moins fréquents ou plus au moins rares) et le rang de ces mots classés par fréquence (mot n° 1, mot n° 2 etc ...), en 1936 Zipf G., a établi que: rang x fréquences = constante» (Dubois&Alu, 1994, p.513).

Ce qui signifie que les paramètres pris en compte sont la fréquence et le rang. L'application de cette loi au verbe [kana] relevé des productions écrites des néo alphabétisés donne cette distribution.

56x 1=56 constante

2x21=44

3x16=48

5x 13=65. (Koudache, 2003, p.371).

Pour Mandelbrot, la formule de Zipf exprime le fait que «le vocabulaire dont se servent le locuteur et l'auditeur est constitué de signes discrets dont les combinaisons obéissent à des lois statistiques» (Galison & Coste, 1976, p.595). Cette loi, comme l'énonce R. Galisson et Coste D.(p.595), tente de percer le mystère du lexique et de rendre compte de sa structure. L'intérêt de cette loi, comme le précisent les deux auteurs précédents est qu'«elle semble à peu près indépendante de l'étendue du texte et aussi de l'idiome employé. Son inconvénient est qu'elle ne rend jamais compte des fréquences les plus élevées et qu'elle comporte presque toujours une irrégularité pour les fréquences basses».

A l'origine, l'économiste Italien Vilfredo Damaco (Pareto), avait établi le constat, selon lequel 80% des richesses appartiennent à 20% de la population quelque soit le pays étudié. L'application de la loi 80/20 renvoie en réalité à la logique qui établit que 80% des effets est le produit de 20% des causes ou dit autrement 20% des causes génèrent 80% des effets. «C'est parce qu'on ne veut pas fournir d'effort qu'on affectionne certains mots auxquels on donne alors une multitude de significations (faire, en français; get, en anglais, etc.) alors que d'autres mots, bien plus nombreux, ne sont guère utilisés» (Abid,1983, pp.5-25).

La loi puissance est une relation mathématique entre deux (02) quantités:

- Une première quantité: la fréquence d'un évènement
- Une deuxième quantité: la taille de l'évènement

Georges K. Zipf a introduit la méthode de la statistique dans l'étude du langage et de la science humaine, sa thèse de doctorat a porté sur la fréquence d'emploi considéré en tant que facteur déterminant des changements phonétiques dans l'évolution du langage. La loi rang /fréquence de Zipf, décrit donc la répartition statistique des mots.

La relation est de manière logique, une loi distribution puisque les fréquences diminuent très lentement, lorsque la taille de l'évènement augmente. La deuxième loi, nommée loi de Zipf inverse, quant à elle, étudie la répartition statistique des fréquences des mots. Autrement dit, le nombre de mots distincts ayant, une apparition fréquente déterminée, se situerait dans une logique de loi puissance.

Pour mettre en évidence les deux (02) types de loi et cerner leurs usages;

nous pouvons donc déduire que, la loi de Zipf s'attache à l'emploi le plus fréquent des mêmes mots, alors que la loi de Zipf inverse met en exergue les mots de faible fréquence d'apparition dans le texte. Des distributions statistiques en loi puissance du type de la loi de Zipf et la loi de Zipf inverse ont été observées dans divers domaines tant au niveau des phénomènes naturels que ceux des sciences humaines telles la linguistique, l'économie, la démographie, la biologie, sciences de l'information, etc.

Le principe du dénombrement en statistique s'applique à tout domaine d'étude où la quantification est visée, sauf que cet usage des statistiques est différent selon l'entité comptabilisée. Les traitements statistiques linguistiques furent développés dans la perspective d'analyser les textes littéraires. La bibliométrie quant à elle, considère comme entités de comptage et de comptabilisation les citations des documents scientifiques sans aborder le contenu de ces mêmes écrits.

La bibliométrie fournit des données sur la production scientifique, dans différents domaines de la connaissance et différents types de documents qui intéressent les éditeurs, les bibliothèques, les chercheurs, etc. Pour A.Pritchard, la bibliométrie est «l'application des mathématiques et des méthodes statistiques à l'analyse des livres, articles scientifiques et autres supports de l'information» (Pritchard, 1969, pp.348-349). Basée sur l'utilisation des techniques statistiques dont l'objet consiste à aider à la comparaison et à la compréhension d'éléments bibliographiques, la bibliométrie est donc un outil de dénombrement et de mesure.

Depuis la loi de Pareto rappelant les liens avec le monde de l'économie et la loi de Zipf qui étudie la fréquence des mots dans un texte, d'autres lois ont contribué à enrichir différents aspects relatifs au dénombrement. La loi de Lotka est relative à la production d'articles par les auteurs tandis que la loi de Bradford s'exprime sur la répartition des articles dans les revues et propose en 1934, un modèle mathématique dont l'objectif est de quantifier le désordre dans la documentation.

Bradford considérait que l'activité de gestionnaire de bibliothèque est soumise au chaos documentaire «de la littérature».

Les périodiques ont bien souvent des articles qui peuvent intéresser plusieurs spécialités.

Les articles se trouvent répartis entre deux (02) groupes de productivité dégressive (descendantes).

- a) Un groupe noyau plus intéressé au sujet, constitué d'une minorité de périodiques;

- b) Un autre groupe contenant un nombre plus important de périodiques, ayant le même nombre d'articles que les premiers.

Ainsi, pour un nombre d'articles constant, un nombre de périodiques croissant.

En bibliothéconomie, les auteurs se sont intéressés à la répartition de la variété d'une catégorie de données bibliographiques pour un sujet étudié, pour déterminer les distributions présentant **le cœur et la dispersion**. Dans une distribution, les éléments qui reviennent de manière fréquente pour un ensemble de références bibliographiques étudiées sont appelées le cœur et symbolisent **les auteurs les plus cités**. Les éléments dont la fréquence est basse dans l'ensemble des références représentent la dispersion. De façon générale le cœur des termes présents dans les titres des articles, est induit par celui qui les génère.

Le facteur d'impact mesure la visibilité, la renommée de la revue. Le facteur d'impact d'un périodique représente le nombre de citations de chaque article publié dans cette source par les journaux, durant les 2 dernières années. Les revues concentrent les termes du titre. L'analyse de 300 titres venant de 6 revues les 5 premiers termes pour 2 périodiques a donné les fréquences suivantes:

Revue		Revue scientifique de la société d'information	
		Information	12
		Science	59
		Système	49
Accès	41		
Recherche	36		

La bibliométrie intègre aussi tout le versant production de la communication scientifique. «Ainsi les Cartindex (dits aussi Leximappe), permettent de cerner la distribution des thèmes d'intérêt des revues et leur évolution en se fondant sur la fréquence d'apparition des mots-clés associés à l'intérieur des résumés» (Derrobers, 1989, p.382).

D'autres études sont fondées sur les index et les index de citations pour analyser la distribution d'articles avec référence aux lois de Zipf, de Bradford et de Lotka.

De même dans une bibliothèque, il existe parfois une perte d'informations. Les informations disponibles dans un fonds documentaire, ne sont pas obtenues selon les critères de performance de mise à disposition des documents à savoir

la rapidité, la pertinence et l'exhaustivité. La perte de temps accusée lors de la réponse à une requête engendre l'insatisfaction de l'**usager** vis-à-vis du service de la bibliothèque ou toute autre institution documentaire.

La distribution est également présente en bibliothéconomie par la fréquence d'utilisation d'un descripteur, dans un langage documentaire dans l'indexation. Seulement un petit nombre de descripteurs est fréquemment utilisé, le reste des descripteurs représentant les champs sémantiques du domaine indexé est rarement utilisé, ce qui rend la répartition de la fréquence de plus en plus déséquilibrée et tend vers la faiblesse. Cette dispersion est constatée en matière d'utilisation des ressources, où, un nombre restreint d'utilisateurs, utilise une proportion élevée de ressources d'un fonds et justifie les hypothèses avancées par la loi 80/20. La loi est appliquée à la définition du volume optimal d'une collection de bibliothèque, la définition du seuil à partir duquel, il devient plus rentable de demander une publication en prêt interbibliothèques que de l'acheter. **Le rapport 20/80 signifie que 20% seulement des ressources sont utilisées à un taux de 80%.**

Ainsi, la loi de Zipf et la loi de Bradford, contribuent à résoudre un certain nombre de problèmes dans les institutions documentaires y compris, l'emplacement des ressources les plus demandées ou les plus utilisées. La bibliométrie est une des nombreuses méthodes utilisées en sciences de l'information dans l'opération **d'évaluation** des unités documentaires.

«**L'évaluation** des activités n'est pas un exercice théorique et gratuit mais un instrument de la gestion qui doit être inséré dans tous les aspects des unités.» (Guinchat & Menou, 1981, p. 336). Ménard en abordant l'évaluation évoque la mesure. Il indique que, «l'évaluation n'est possible que lorsqu'il existe un ou plusieurs objectifs explicites en fonction desquels, une situation de fait peut être mesurée» (Abid, 1983, pp. 5-25). Ceci, signifie que le mot évaluation est associé à la notion de mesure. Ce qui a autorisé à notre sens Galisson R. et Coste D., à définir l'évaluation comme: « mesure, selon les modalités approuvées, donc en principe objectives et indépendantes du jugement personnel de l'examineur et de l'expérimentateur, des résultats obtenus» (p. 198). Tout en précisant que ces résultats sont obtenus «soit par un individu ou par une population en situation d'apprentissage» (p. 198), «soit par la mise en œuvre d'une méthode ou d'un matériel d'enseignement dont on cherche à déterminer la valeur intrinsèque ou relative» (p. 198). Selon une définition communément admise et exprimée en termes généraux, l'évaluation signifie «confronter un ensemble d'informations à un ensemble de critères (référentiel)» (De Ketele & Roegiers, 2009, p. 33). Il

est à signaler que de nombreux auteurs ont tenté de donner une définition plus opérationnelle, nous nous contenterons d'en citer une qui est en relation avec la didactique, il s'agit de celle formulée par Stufflebeam en ces termes: «L'évaluation en éducation est le procédé qui consiste à délimiter, obtenir et fournir l'information utile pour juger les décisions possibles» (De Ketele&Roegiers, 2009, p.33). Cet auteur a développé un modèle d'évaluation basé sur la décision en situation. Pour lui, l'objectif de l'évaluation est d'améliorer ou encore de «prendre des décisions adéquates, ceci à travers une quadruple évaluation: évaluation de contexte, évaluation des Inputs, évaluation des processus, évaluation des produits » (p.33). En fait, plusieurs modèles d'évaluation ont été développés, nous retiendrons celui de Cardinet (1986), qui élargit la problématique de l'évaluation, «en précisant ces différentes fonctions, en construisant chacune d'elles un système adéquat de prise d'information et en proposant des outils de régulation adaptés» ((De Ketele&Roegiers, 2009, p.34). L'évaluation de régulation vise «à corriger ou à ajuster le fonctionnement d'un système en vue de l'améliorer» ((De Ketele&Roegiers, 2009, p.38).). Ce genre d'évaluation peut être celle que mène l'enseignant en cours d'apprentissage en vue d'améliorer le processus de formation. Pour y arriver, l'enseignant doit recueillir auprès de ses apprenants les informations relatives au déroulement du processus et celles qui ont trait aux performances de ses apprenants (difficultés, stratégies...etc.). Ces difficultés sont souvent les principaux éléments qui amènent l'enseignant à revoir ses stratégies d'enseignement. C'est dans ce sens qu'on peut parler d'évaluation formatrice.

Il est à noter que dans le cas où les résultats sont obtenus par les apprenants, «elle sert simplement, grâce à des contrôles et des tests appropriés à déterminer par exemple le niveau des connaissances...etc.» (De Ketele&Roegiers, 2009, p.38). Dans le cas où ces résultats sont obtenus par la mise en œuvre d'une méthode d'enseignement et «dans la mesure où les épreuves permettant l'évaluation, sont adéquates et où les résultats sont valides, significatifs et correctement interprétés, l'évaluation fait partie intégrante de toute recherche et expérimentation pédagogiques» (De Ketele, & Roegiers, 2009, p.38). Guinchat qualifie l'évaluation «de recherche qui pose ses hypothèses et ses objectifs, définit les phénomènes à analyser, rassembler les données (par les documents, l'observation, la mesure, les entretiens), les analyser et en tirer des conclusions»(- Guinchat&Menou, 1981, p.336).

Il ressort de ces définitions que l'évaluation est une mesure mettant en évidence un état qui permet de raisonner en termes de résultats et d'estimation de

proportion d'écartet d'agir en conséquence.

Pour mettre en œuvre une démarche d'évaluation, il est nécessaire de formaliser les objectifs, les moyens et les résultats, et d'utiliser les outils de mesure et d'interprétation en vue de réaliser leur relation. En bibliothéconomie «l'évaluation met en jeu trois partenaires, (les usagers, les bibliothécaires et les décideurs). Les décideurs fixent les missions et les objectifs généraux de la bibliothèque qui sont mis en œuvre par les bibliothécaires et ceux-ci ont l'obligation croissante de résultat à l'égard des usagers qui sont mis de plus en plus au centre des préoccupations» (Carbonne, 1998, pp.40-45). L'écart, est un dysfonctionnement pour toute unité documentaire ou système d'information, auquel il faut apporter des actions correctives. Les définitions soulignent **l'aspect objectif de la mesure**, qui apparaît en tant qu'élément de la gestion. Selon l'objectif escompté par l'évaluation se définit la démarche à suivre et les outils à adopter pour réaliser l'étude et mesurer. L'objectif est donc un élément fondamental dans le choix de l'outil de mesure:évaluation par les statistiques; évaluation qualitative, formule Kraft et al, Procédure de Truswell, la bibliométrie, les lois et les normes ... Nous nous intéressons dans ce qui suit, particulièrement, à l'évaluation par les normes par ce que **les normes** ont «pour finalité d'engendrer la conformité » (Clément, 2003, p.9).

Dichy J., s'intéressant à l'arabe standard, affirme que «la norme est bien plus difficile à préciser qu'il n'y paraît» (1986). Plus loin, il ajoute, que «la notion de norme [...] opère principalement en production. Cela peut être déduit de la définition de ce mot, telle qu'on la trouve dans les dictionnaires courants [...]. La norme permet à l'apprenant de savoir si sa production est conforme aux règles de la langue cible» (Dichy, 1986). Par la suite il précise qu' «en revanche, il convient (a) d'éviter que cette conformité admise d'emblée par les documents authentiques auxquels l'apprenant est confronté. (b) que l'apprenant comporte un moment de réflexion sur ce point ...» (1986). Cette définition nous permet de distinguer deux (02) niveaux d'appréhension de la norme. Le premier correspond à la représentation abstraite (conscience) qu'un individu a de la norme, le second sur le plan herméneutique et correspond à la reconnaissance de la norme.

Dubois et Alu, quand à eux, proposent deux acceptions pour le concept norme.

1. «on appelle norme un ensemble d'instructions définissant ce qui doit être choisi parmi les usages d'une langue donnée, si l'on veut se conformer à un certain idéal esthétique ou socioculturelle» (p.330).

Ces instructions sont expliquées par «un recueil de prescriptions consignées par des grammaires et des dictionnaires des normatifs et correspondant à ce qu'il

faut dire et ne pas dire pour se conformer à un bel usage linguistique de la bonne société...»(Galison&Coste,1976 ,p.377).

A propos de la deuxième, Dubois écrit « on appelle norme tout ce qui est d'usage commun dans une communauté linguistique, la norme correspond à l'institution sociale» (Dubois & Alu, 1994, p.330).

Si nous avons bien interprété la définition de Dubois G. nous pouvons dire que la norme 2 «équivalait à la normalité, c'est-à-dire à l'usage courant observé dans une communauté linguistique» (Galison& Coste, 1976, p.376).

Galisson, R. et. Coste, D. précisent que la norme, «représente la langue la plus entendue et la plus attendue, donc la moins marquée, celle qui permet de prendre conscience de l'anormal, du non courant et de rendre compte de la notion d'écart» (p.376).

A propos de l'écart Koudache, M. écrit «parler de norme implique que l'on peut s'en écarter [s'en écarter implique un dysfonctionnement] ou s'y conformer[signifie l'efficience du système]»(2003, p. 174).A ce sujet Dubois J., énonce ce qui suit «quand on définit une norme c'est-à-dire un usage général de la langue, commun à l'ensemble des locuteurs, on appelle écart tout acte de parole qui apparaît comme transgressant une des ses règles d'usage» (1994, p.163).Dans son explication de la norme 1 (qui rejoint la définition de R. Galisson et D. Coste sus-évoquée), Helgorsky constate, «la norme correspond à l'adjectif normatif illustré par une activité intense grammaticale et lexicographique et correspond à une attitude sociologique fondamentale décrivant la langue qui contribue à la caractériser comme langue de civilisation ou de culture» (1982, p.2).

Klinkenberg J.M. (1982) ayant travaillé sur le français a donné les critères de définition de la norme, que nous allons résumer comme suit:

- Conformité des énoncés à un modèle préétabli du langage;
- Conformité des énoncés à un état de langue perçu comme idéal;
- Conformité du langage d'une population sociologiquement définie au départ.

Par ailleurs, John Sedon souligne que « la norme est un document établi par consensus et approuvé par un organisme reconnu, qui fournit pour des usages communs et répétés, les lignes directrices ou des caractéristiques pour des activités ou leurs résultats garantissant un niveau d'ordre optimal dans un contexte donné» (AFNOR, 2006-2010, p.2). La normalisation est un préalable à toute organisation appréciée en tant qu'«effort de rationalisation et de théorisation» (Richter, 2011, p.1). Le recours aux normes permet donc de diminuer l'impact

des erreurs et dans ce raisonnement, en bibliothéconomie «la normalisation progresse donc sur 2 axes, celui de la pratique administrative et celui de la pratique bibliothéconomique» (Richter, 2011, p.1).

Dans la démarche d'évaluation en bibliothéconomie, la norme est la mise en œuvre d'indicateurs et l'adoption d'une terminologie propre aux indicateurs de performance qui constitue le langage commun dans ce domaine. «Il désigne les outils mis en œuvre, qui ne se limitent pas uniquement à la mesure, il représente une donnée jugée pertinente par rapport à un contexte défini» (Carbonne, 1998, p.42). La norme 11620, qualifie un indicateur «d'expression numérique symbolique ou verbale dérivée des statistiques de bibliothèques ou d'autres données employées pour caractériser la performance de bibliothèques» (Giappiconi, 2001, p.52). Pour être conforme, un indicateur de performance de la bibliothèque doit être soigneusement testé selon six critères: (Carbonne, 1998, pp.40-45).

1. Contenu informatif : l'indicateur doit contenir une information propre à donner la mesure d'une activité d'apprécier les réalisations, de déceler les difficultés. Cette information doit faciliter l'analyse et la prise de décision;
2. Fiabilité: un indicateur doit produire le même résultat quand on l'emploie dans les mêmes circonstances de façon répétée;
3. Validité: il doit mesurer effectivement ce qu'il est censé mesurer
4. Adéquation: il doit être adapté au but pour lequel il a été retenu;
5. Applicabilité: il doit employer des données que la bibliothèque peut obtenir;
6. Comparabilité : il permet de comparer des bibliothèques entre elles.

Les indicateurs sont reliés par leur interdépendance et la relativité des indicateurs du tableau de bord.

Le tableau de bord est un document réalisé à partir d'une sélection et d'une combinaison pertinente d'indicateurs, pour parvenir à des fins déterminées. Construit à partir d'indicateurs précis conformément aux objectifs de l'institution, il permet grâce aux voyants clignotant, de signaler tout dysfonctionnement en matière de gestion ou services. Pour l'institution, un tableau de bord contient des indicateurs qui indiquent les anomalies, dégage les faiblesses et surtout fait apparaître les écarts. Pour Lochard, J., le tableau de bord «est un ensemble de données chiffrées, nécessaires et suffisantes, mises sous forme de graphiques ou de tableaux synthétiques en vue d'avoir les informations permettant aux diffé-

rents responsables de prendre leur décision» (Lochard&Renoult, 1987, p.27).

Le tableau de bord permet de mesurer la performance, l'efficacité de l'institution documentaire, mais aussi son efficience. Autrement dit, l'adéquation entre les résultats et les objectifs fixés au préalable d'une part, la capacité de l'institution à transformer ses inputs en outputs, d'autre part. La référence aux normes ISO sur les statistiques internationales des bibliothèques (norme ISO 2789), sur les indicateurs de performance des bibliothèques (norme ISO 11620), (norme ISO 28118) propre aux bibliothèques nationales et enfin sur les procédures de mesure d'impact des bibliothèques (norme 16439) sont le cadre normatif indispensable pour mener l'étape de l'évaluation en bibliothèques, conjointement aux formules, aux modèles et aux lois, établis à cet effet. Ces instruments ou ces outils constituent un langage commun capable de nommer de façon univoque; de circonscrire et d'organiser systématiquement les faits observés avant même de vouloir évaluer.

En archivistique, «l'**évaluation** consiste à apprécier les différentes valeurs d'usage d'ensemble de documents ou de dossiers (preuve, action administrative, utilité administrative, témoignage, information)» (Delmas, 2011). Il s'agit de l'information organique consignée, de documents administratifs ou documents d'activité que la norme 15489 sur le record management, qualifie de record. «La théorie de l'utilisateur ou de l'évaluation en fonction de besoins de recherche mise en forme par Th. Shellenberg combine de fait, approche institutionnelle et préoccupations scientifiques et opère par l'identification de valeurs: valeurs primaires ou de gestion et valeurs secondaires ou patrimoniales. Cette théorie a été déclinée de manière à produire des grilles de critères conférant un caractère systématique à l'acte d'évaluer. Elle est toute entière orientée vers l'identification des attentes de la recherche existante à l'instant **T**.» (Doom, 2016).

A l'origine, la normalisation internationale en bibliothéconomie répondait à un souci d'uniformisation et de comparaison. En plus de cet objectif comparatiste s'ajoute la nécessité d'échanger des contenus entre bibliothèques et centres de documentation, c'est entre autre la vocation des normes de catalogage ISBD (Description bibliographique internationale normalisée) initiée par l'IFLA en 1971 à laquelle s'ajoutent d'autres normes de description bibliographique (monographies et autres supports). Jacques Chaumier (2004, p.31), juge que cette normalisation technique dans le domaine de la documentation est indispensable pour améliorer l'échange et la coopération par l'utilisation d'un même profil de description identique pour tous.

Conclusion:

Les frontières qui se dressaient entre les disciplines et les scientifiques, ne cessent de s'atténuer et tendent vers la coopération. Des pratiques communes apparaissent et gravitent selon des relations interactives autour d'un même concept «**information**». L'information est approchée selon des besoins différents certes, mais cependant indispensables pour tous. La nature transdisciplinaire du savoir; sciences et sciences connexes, rassemble par l'emprunt de part et d'autre de paradigmes, appliqués dans le respect des principes énoncés; mais selon le domaine étudié, adéquat à la discipline en question. Les concepts sont employés habituellement dans toutes les disciplines. Sur le plan général, il existe consensus sur certains concepts, selon le contexte, ils prennent des dimensions, qui se croisent et où pourtant, parfois les différences sont à peine décelables. La bibliothéconomie à travers la gestion des contenus publiés et le traitement de l'information et sa diffusion, est telle que caractérisée par Guinchat, Jean Yves-Rousseau et Carole Couture, «un carrefour de plusieurs disciplines». La linguistique dont l'objet d'étude est la langue qui véhicule l'information, signifie que la langue est donc, le trait d'union de ces deux disciplines. La langue et l'information sont conditionnées par la communication. Ce constat à priori, nous a amenées à pousser notre étude pour atteindre celle des concepts, entre autres, corpus, paradigme, et évaluation. L'examen attentif de ces derniers montre qu'ils sont employés dans les disciplines sus-évoquées avec des lectures sémantiques qui coïncident totalement ou partiellement, avec les mêmes objectifs, les mêmes dimensions, par exemple, le mot évaluation, fait appel en bibliothéconomie et en didactique des langues, à la mesure, aux normes et aux modèles d'analyse.

Bibliographie

Dictionnaires

1. Cacaly, S. (dir.) (1997). *Thésaurus. Dictionnaire encyclopédique de l'information et de la documentation*. Paris: ADBS; Nathan. 577-579.
2. Cuq, J.P. (2003). *Dictionnaire de didactique du français, langue étrangère et seconde*. Paris: Clé internationale.
3. Dortier, J.- F. (2008). *Le dictionnaire des sciences humaines. Auxerre sciences humaines*.
4. Dubois, J.&Alu. (1994). *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*. Paris: Larousse Cedex.
5. Dubois, J., Glacomo, M.&GuestinL . [et al.] (1994).*Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*. Paris: Cedex.
- Repéré à <http://documentation.unicaen.fr/Default/doc/FLORA/69039/dictionnaire-de-linguistique-par-jean-dubois-mathee-giacomo-louis-guespin-et-al?lg=fr-FR> (consulté le 05 Novembre 2018).
6. Galison, R. &Coste,D.(1976) *Dictionnaire de didactique des langues*.Paris:Hachette.
7. Lamizet, B.&Silem, A.(1997). *Dictionnaire encyclopédique des sciences de l'information et de la communication* .Paris: Ellipses.
8. Thésaurus ARIFOR(2007). *Action régionale pour l'information in: La formation et l'orientation*

Repéré à <http://www.arifor-ressources.org/Record.htm?record=19132839146019500119>(consulté le 23 Octobre 2018).

Livres:

9. Accart, J.-P. &Retry, M.-P. (2003).*Le métier de documentaliste*.Paris: Editions du Cercle de la Librairie.
10. Chaumier, J. (2004).*Les techniques documentaires* (9^{ième} éd.).Paris: PUF.
11. DeKetele, J.M.&Roegiers, X.(2009).*Méthodologie de recueil d'informations: Fondement des méthodes d'observation, de questionnaire, d'interview et d'étude de documents* (4^{ième} éd.). Bruxelles.
12. Dortier, J. F.(2008).*Le dictionnaire des sciences humaines. Auxerre sciences humaines*.
13. Escarpit, R.(1976).*L'information et la communication: théorie générale*. Paris: Hachette éducation.

14. Fondin, H.(1992).*Rechercher et traiter l'information*. Paris: Hachette éducation.
15. Giappiconi, T. (2001).*Manuel théorique et pratique d'évaluation des bibliothèques et centres de documentation*. Paris: Electre Editions du Cercle de la Librairie.
16. Guinchat, C. & Menou, M.(1981). *Introduction générale aux sciences et techniques de l'information et de la documentation*. Paris: Les presses de l'UNESCO.
17. Lafonge, T. & Ponchot, S. (2013). *Statistiques de l'intellectuel: lois, puissances inverse en sciences humaines et sociales*. Paris: Editions Publibook,.
18. Latour, B. (2007).*Pensée, retenue: Pensée, distribuée*: in Jacob C. [dir.].*Lieux de savoir: espaces et communautés*. Paris: Albin Michel.
19. Le Coadic, Y.-F. (2009).*Usages et usagers de l'information*. Paris: Nathan. (Collection 128.Information-documentation).
20. Lock, R.(2016).*La traductologie de corpus*. Lille: Presses Univ. Septentrion.
21. Otlet, P.(1934). *Traité de documentation: le livre sur le livre. Théorie et pratique*. Bruxelles: Editions Mondanum, Palais Mondial.

Thèses

22. Koudache, M. (2003).*La langue des néo-alphabétisés: la langue arabe standard en Algérie: contribution à une analyse des productions écrites de sujets berbérophones et /ou arabophones*. Thèse de doctorat inédite, Université Stendhal 3.

Articles

23. Abid, A. (1983). *Techniques d'évaluation des ressources documentaires des bibliothèques universitaires*: Bulletin des bibliothèques de France (BBF), 1, 5-25.
Repéré à <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1983-01-0005-001> (consulté le 02 Novembre 2018).
24. Begnet, B. (2000).*Des corpus dans un plan de classement*: Bulletin des bibliothèques de France (BBF), 3, 90-96.
Repéré à <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2000-03-0090-001> (consulté le 23 Novembre 2018).
25. Blois, J. & Coyaud, M.(1973) *Linguistique et Documentation*, 1972: *Équivalences*, 4e année2, 40-41.

- Repéré à www.persee.fr/doc/equiv_0751-9532_1973_num_4_2_941_t1_0040_0000_2 (consulté le 03 Octobre 2018).
26. Brouat. *Détourner les publicités, pourquoi? Pourquoi faire?* Repéré à <https://journals.openedition.org/asp/4390?lang=en>, (consulté le 02 Novembre 2018)
27. Calenge, B.(1995).*A quoi former les bibliothécaires et comment?*: Bulletin des bibliothèques de France, t. 40, 40, 39-48.
28. Carbonne, P. (1998). *Évaluer la performance des bibliothèques*: Bulletin des bibliothèques de France (BBF),6, 40-45.
Repéré à <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1998-06-0040-005> (consulté le 20 Novembre 2018).
29. Clément, P. (2003). *Rapport d'information sur la réforme du Droit des Sociétés. 1270.9*.Paragraphe 1, chapitre 1.
30. Delmas, B. (2011) *.Le traitement des archives: méthodes et techniques*.
Repéré à http://www.piafarchives.org/sites/default/files/bulk_media/m02s1/co/02section1_33.html (consulté le 29 Novembre 2018).
31. Derrobers, M. (1998). *L'évaluation permanente*: Bulletin des bibliothèques de France (BBF), 4, 382-384.
Repéré à <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1989-040382--001>(consulté le 25 Octobre 2018).
32. Doom, V. (2016). *L'évaluation des archives et la société contemporaine*.
Repéré à <http://www.piaf-archives.org/actualites/l%C3%A9valuation-des-archives-et-la-soci%C3%A9t%C3%A9-contemporaine-vincent-doom> (consulté le 07 Novembre 2018).
33. Hardy, M. *La didactisation des documents authentiques pour l'enseignement des langues de spécialité. Pourquoi et comment?* Langues modernes, Janvier-Mars 2000.
34. Helgorsky, F. *La notion de norme en linguistique, le français moderne*, numéro spécial, la norme conception sociolinguistique, Juin1982, 1.
35. Jove, C. *Aide méthodologique*: Bibliothèque Nationale Documentation Contemporaine, (BDIC).
Repéré à http://www.bdic.fr/pdf/aide_recherche_documentaire.pdf (consulté le 05 Novembre 2018).
36. Klinkenberg, J.-M. (1982) *Le niveau de langue et le filtre de bon usage*: Le

Français dans le monde.

37. Lochard, J. & Renoult, D. (1987). *Du bon usage de tableaux de bord*: Bulletin de l'ABF, 136.
38. Maniez, J. *Des classifications au thésaurus: du bon usage des facettes*. in Documentaliste, sciences de l'information, Juillet-Octobre, 1999, 36, n° 4-5, 249-262.
39. Maniez, J. (2007). *Langages documentaires et outils linguistiques: principes, usages, perspectives: Rupture ou continuité*, revue documentaliste et science de l'information, 44, 1, 12.
40. Pritchard, A. (1969). "Statistical Bibliography or Bibliometrics ?", Journal of Publication, 25, 348-349
41. Rastier, F. (juin 2004). *Enjeux épistémologiques de la linguistique de corpus*. Rubrique Dits et inédits.
- Repéré à http://www.revue-texto.net/Inedits/Rastier/Rastier_Enjeux.html (consulté le 27 Octobre 2018).
42. Riutort, B. (2014). *Le raisonnement sociologique*: cairn info, 49 - 95. Repéré à <https://www.cairn.info/precis-de-sociologie--9782130624660-p-49.htm> (consulté le 13 Octobre 2018).
43. Saby, F. (1998). *Faut-il refonder la bibliothéconomie?*: Bulletin des bibliothèques de France, t. XLIII, 2, 21-24.

Congrès

44. Blanquet, M.-F. (9 Novembre 2003) . *Quels enjeux obtenus par rapport à l'information au XX ième siècle*. Communication présentée au colloque académique du CRDP de Bourgogne. Dijon.
- Repéré à <http://www.educnet.education.fr/cdi/refe/default.htm> (consulté le 23 Octobre 2018).
45. Dragulanu, N.G. (28 juin – 3 juillet 2003). *Les nouveaux modèles pour les sciences de l'information*. communication présentée au X^o Colloque bilatéral franco-roumain, CIFSIC Université de Bucarest.
- Repéré à https://hal.archives-ouvertes.fr/sic_00000514/ (consulté le 13 Octobre 2018).
46. Meyrat, J. (19 78) . *De l'écrit à l'information: La notion de document*. Inforcom 78. Société française de l'information et de la communication, premier congrès. Compiègne, 1978. Paris: SFSIC. 1, 23-32.

47. Meyrat, J. (1983). *De la science de l'information aux métiers de l'information: schéma et schématisation*, 19, 65-74.
48. Polity, Y. (2000). *L'évolution des paradigmes dans le domaine de la recherche d'information..* Communication au groupe de travail «Théorie et pratiques scientifiques.(TPS) de la SFSIC».
- Repéré à http://ri3.iut2.upmf-grenoble.fr/TPS_paradigmes.htm#2 (consulté le 06 Novembre 2018).
49. Rastier, F. (Septembre 2000). *Enjeux épistémologiques de la linguistique d'un corpus*. CNRS. Texte de la 2^{ème} conférence aux 2^{èmes} journées de linguistique de corpus.
- Repéré à http://www.revue-texto.net/Inedits/Rastier/Rastier_Enjeux.html (consulté le 05 Novembre 2018).

Normes

50. Association Française de Normalisation. *La stratégie française de normalisation*. (2006-2010), 2.
- Repéré à http://portailgroupe.afnor.fr:v3pdf/strategie_normalisationn_9010.pdf (consulté le 05 Novembre 2018).
51. *Organisation Internationale de Normalisation -5727-1. Information et documentation-vocabulaire*. Norme internationale: AFNOR.2001.

Thèse en langue arabe:

52. خميسي، ن. (2013) مساهمات بول اوتليليه في تنظيم المعرفة وتكنولوجيا المعلومات: دراسة تحليلية لكتابه، مذكرة. ماجستير [د.ن.]: جامعة الجزائر2، علم المكتبات